ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-326

présenté par M. Amirshahi, M. Premat, M. Cordery, M. Arnaud Leroy et M. Le Borgn'

ARTICLE 32

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(0.0 00.00)
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	9 000 000
Dont titre 2	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	9 000 000	0
Dont titre 2	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Dont titre 2	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	9 000 000	9 000 000
SOLDE	0	

ART. 32 N° II-326

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'augmenter de 9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiements la contribution de l'État au financement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (action 05 du programme 185).

Le gouvernement a annoncé vouloir faire de la formation de la jeunesse une priorité. Il a dans le même temps annoncé la baisse de 2 % des moyens dévolus à l'AEFE.

Cet amendement vise à exempter l'AEFE de la baisse de 2 % de ses ressources et ainsi répondre aux objectifs fixés par le gouvernement de priorisation de la formation de la jeunesse, établis à l'étranger.

Cet effort est compensé par une diminution de 9 millions d'euros du programme 105, « Action de la France en Europe et dans le monde ». En effet, dans ce programme, on retrouve notamment l'action 04 « Contributions internationales ».